

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES
LOGEMENTS SOCIAUX**

AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI (ARB)

**PROJET MULTINATIONAL (RWANDA/BURUNDI) D'AMÉLIORATION
DES ROUTES TRANSFRONTALIÈRES – PHASE 1.**

N° DU PROJET : P-Z1-DBO-274

N° DU DON : 2100155042173

Date de publication : 09/02/2024

Date limite de dépôt : 23/02/2024

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**MISSION DE REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUE ET
ENVIRONNEMENTALES DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES
CONNEXES.**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet multinational (Rwanda/Burundi) d'amélioration des routes transfrontalières – Phase 1**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de service **de réalisation des études de faisabilité technique et environnementales pour la réalisation des infrastructures socio-économiques telles que le Marché de Kabarore, le marché de Mparamirundi, marché de Busiga, le centre d'enseignement des métiers de Vyerwa, et la réhabilitation des bâtiments du projet caprin à Vyerwa, ainsi que la construction d'un poulailler moderne à Kayanza, lot 4.**

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'étude économique (EE) et socio-économique ; (ii) l'étude d'impact environnemental et social (EIES) ; (iii) l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) ; (iv) l'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) ; (v) l'élaboration de tous les plans (pour les infrastructures socio-économiques : plan de situation de chaque infrastructure, vues en plan, les diverses coupes, les vues de toutes les façades, les plans de toiture, les vues en perspective, les plans d'assainissement); (vi) l'élaboration des devis confidentiels séparés ; (vii) l'élaboration du Dossier d'Appel

d'Offres (DAO), selon le modèle le plus récent du DAO type de travaux de la Banque Africaine de Développement disponible sur le site web de la Banque.

2. Durée maximale de la mission est de **dix (10) mois calendaires**.
3. Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, à travers l'Organe d'Exécution du projet, qui est l'Agence Routière du Burundi (ARB), invite par le présent avis, les Bureaux de Consultants, à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils ont les qualifications requises pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les Firmes intéressées par les prestations de services demandés et remplissant les conditions d'éligibilité du Bailleur, doivent fournir les informations indiquant:
 - Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des prestations similaires et d'envergures analogues en étude technique et environnementale des infrastructures socio-économiques ;
 - Les capacités techniques et de gestion du candidat ;
 - Les références du candidat dans la réalisation des prestations décrites, et
 - Toutes autres informations complémentaires.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Méthodes et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaines de Développement (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les firmes retenues sur cette liste restreinte recevront ultérieurement une Demande de Proposition.
7. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de références à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, les jours ouvrables.
8. Les expressions d'intérêt, dont un original et **trois (3) copies**, accompagnées d'une copie électronique sur Clé USB doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus sous pli fermé, au plus tard **le 23/02/2024 à 9 heures (heure locale), et portant expressément la mention «MISSION DE REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALES DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUE, LOT4».**

9. L'adresse à laquelle les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés est la suivante :

Agence Routière du Burundi
À l'attention du Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi
Avenue Heha, Quartier Kabondo
B.P. 6675 Bujumbura/ BURUNDI
Tel: (257) 22 22 29 40, Fax: (257) 22 22 09 59
E-mail: info@agenceroutiereduburundi.bi, gndayisenga45@gmail.com,
nyanjebo@yahoo.fr
Site web: www.agenceroutiereduburundi.bi.

10. Les expressions d'intérêt peuvent également être envoyées sous format électronique à l'adresse ci-dessous :

E-mail: info@agenceroutiereduburundi.bi, gndayisenga45@gmail.com,
nyanjebo@yahoo.fr

11. Etant donné que quatre (04) avis à manifestations d'intérêt relatifs à la réalisation des études de faisabilité techniques et environnementales ainsi que la réalisation des infrastructures socio-économiques sont lancés simultanément, à savoir :

Lot1 : section de la RN 22-Rwegura au poste frontalier Buyumbu (27km), RN 15-Ngozi au poste frontalier Kanyaru bas (25km), RN 1-Kayanza au poste frontalier Kanyaru haut (23km)

Lot2 : sections des routes en terre suivantes: 1° Ngozi (RN6)-Mivo-Shango-Nyaruntana sur la RN15, (2°) Busiga-Mihigo-Maridadi (RN6-Port Sec)-Mparamirundi, (3°) Nyanza-Tubiri-Randa-Yandaro-Mugera rejoignant la RN22 et la RN1

Lot3 : sections des routes à paver de la ville de Ngozi (28 km) et la ville de Kayanza (25 km),

Lot 4 : infrastructures socio-économiques connexes à la RN22, RN15 et RN1.

Les firmes qui souhaiteraient proposer leurs candidatures à plus d'un (01) de ces appels à manifestations d'intérêt et qui viendraient à être présélectionnés pour plus d'une (01) mission parmi ces quatre (04) missions devraient prévoir lors de la préparation des propositions techniques et financières des ressources logistiques et humaines distinctes pour chacune des missions pour lesquelles elles soumettront des propositions.

12. La langue de travail sera le français.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
ROUTIERE DU BURUNDI**

Ing. BIGIRIMANA Constantin

Lieutenant-Colonel

